

Pôle communication

Jeudi 2 septembre 2021

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le jeudi 2 septembre, a adopté deux délibérations du gouvernement ; adopté 21 arrêtés et examiné 65 dossiers d'étrangers. Il a également émis trois avis sur des projets de décret.

Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour deux affaires.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement, avec Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 300 000 francs à l'association l'Alliance Champlain afin de lui permettre de mettre en œuvre ses actions et animations en faveur de la promotion de la langue française et de la francophonie en Nouvelle-Calédonie.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué le deuxième acompte du forfait d'externat de l'année 2021 à :
- la direction diocésaine de l'enseignement catholique pour un montant de 496 723 640 francs ;
 - la fédération de l'enseignement libre protestant pour un montant de 17 212 741 francs.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge les frais engagés pour la mission de Christian Queyroux auprès du centre hospitalier territorial Gaston-Bourret dans le cadre de la réforme structurelle du système de santé, du 27 juillet au 29 novembre 2020 (967 925 francs).

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé une transaction de 20 millions de francs entre la Nouvelle-Calédonie et la société DSCM. Elle concerne la résolution amiable d'un litige relatif aux mesures de régulation de marché prises de 2015 à 2018 (mesures STOP suspendant l'importation de certains tubes et tuyaux).

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé les membres de la commission de la réglementation de la sécurité des navires.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a revalorisé le mode d'indemnisation des personnes accueillant des mineurs à leur domicile à la suite d'une décision de justice.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré un agrément provisoire de matériaux et procédés de construction en Nouvelle-Calédonie pour les dalles granulaires et les bordures produites par la société ECOPAVEMENT.

Au visa de Thierry Santa, avec Christopher Gygès, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé l'autorisation du service d'aide et d'accompagnement à domicile d'enfants ou d'adultes en situation de handicap et/ou en perte d'autonomie « Wonde Waro », implanté à Poindimié.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a enregistré 54 nouvelles certifications professionnelles au répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie. Il s'agit de 50 certifications délivrées par l'Etat, d'un certificat de qualification professionnelle de la branche « bâtiment travaux publics », de deux certifications délivrées par la Fédération française de football et d'une certification délivrée par l'Institut des professions des affaires et du commerce (réseau CCI France). Ces diplômes seront préparés par la voie de la formation professionnelle (initiale, alternance ou continue) et seront également accessibles par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a créé deux certifications professionnelles de la Nouvelle-Calédonie : « manager de proximité dans le secteur public » et « conseiller en assurance ». Ces nouveaux diplômes de la Nouvelle-Calédonie correspondent à des certifications de niveau 5. Ils seront accessibles à la suite d'un parcours continu ou discontinu de formation préparant à l'examen ou par la voie de la VAE.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la représentativité de trois organisations syndicales d'employeurs, au niveau de la Nouvelle-Calédonie ainsi qu'au niveau interprofessionnel dans le secteur privé. Sont concernés :

- le Mouvement des entreprises de France-Nouvelle-Calédonie (MEDEF-NC),
- la Confédération des petites et moyennes entreprises de Nouvelle-Calédonie (CPME-NC) ;
- l'Union des entreprises de proximité de Nouvelle-Calédonie (U2P-NC).

Cette reconnaissance fait suite à une enquête administrative menée par la direction du Travail et de l'emploi (DTE), sur la base d'un dossier remis par chaque organisation professionnelle. Elle permet d'identifier les acteurs de la négociation collective, du paritarisme et du dialogue social.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la représentativité des organisations syndicales de salariés au niveau de la Nouvelle-Calédonie ainsi qu'au niveau interprofessionnel. Au niveau de la Nouvelle-Calédonie, il s'agit de :

- l'union territoriale de la confédération française de l'encadrement - confédération générale des cadres (UT-CFE/CGC) ;
- l'union des syndicats des ouvriers et employés de Nouvelle-Calédonie (USOENC) ;
- l'union syndicale des travailleurs kanaks et des exploités (USTKE) ;
- la fédération des syndicats des fonctionnaires, agents et ouvriers de la fonction publique (F.S.F.A.O.F.P) ;
- la confédération des syndicats des travailleurs de Calédonie (CSTC-FO) ;
- la confédération syndicale des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CSTNC) ;
- la confédération générale des travailleurs (COGETRA).

Au niveau interprofessionnel, il s'agit de :

- l'union des syndicats des ouvriers et employés de Nouvelle-Calédonie (USOENC) ;
- l'union syndicale des travailleurs kanaks et des exploités (USTKE) ;
- l'union territoriale de la confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (UT-CFE/CGC) ;
- la confédération des syndicats des travailleurs de Calédonie (CSTC-FO) ;
- la confédération syndicale des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CSTNC) ;
- la confédération générale des travailleurs (COGETRA).

Cette reconnaissance s'appuie sur des critères (effectifs, cotisations, etc.), sur l'examen d'un dossier remis à la DTE et les suffrages recueillis lors des élections des représentants du personnel des secteurs publics et privés, et des délégués du personnel. Elle permet d'identifier les acteurs de la négociation collective, du paritarisme et du dialogue social.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2019-1703/GNC du 30 juillet 2019 relatif aux désignations dans les secteurs du travail, de l'emploi et de la formation et de l'insertion professionnelles (SMIT). Marguerite Ravenet-Pelage est remplacée par Nathalie Chaine au sein du conseil d'administration du service médical interentreprises (SMIT).

Arrêtés de nomination

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement, avec Mickaël Forrest, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Emmanuel Tjibaou en qualité de directeur de l'Agence de développement de la culture kanak.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Weniko Ihage en qualité de directeur de l'Académie des langues kanak.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Sébastien Roger en qualité de chef du service des routes de la direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT), par intérim.

Délégations de pouvoir

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement, avec Adolphe Digoué et Joseph Manauté, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a donné pouvoir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre, au nom du gouvernement, certains actes relatifs aux attributions de la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales.

Au visa de Yannick Slamet, avec Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a donné pouvoir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre, au nom du gouvernement, certains actes relatifs aux attributions de la direction des Affaires sanitaires et sociales.

Au visa de Gilbert Tyuienon, avec Christopher Gygès et Joseph Manauté, membres du gouvernement,

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a donné pouvoir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre, au nom du gouvernement, certains arrêtés relatifs aux attributions de la direction de l'Industrie, des mines et de l'énergie (opérations financées par le fonds d'électrification rurale et par le fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions, et délivrance des autorisations administratives d'exportation de produits miniers).

Au visa de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a donné pouvoir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre, au nom du gouvernement, certains actes relatifs aux attributions de la direction des Affaires juridiques.

Désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné les représentants de la Nouvelle-Calédonie dans les secteurs de l'enseignement, du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur, de l'égalité des chances, de la santé scolaire, de la famille, de l'égalité des genres, de la lutte contre les violences conjugales et de la cause du bien-être animal.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis deux avis favorables sur une demande de visa de long séjour, huit avis favorable sur une demande de titre de séjour. Il a accordé 52 autorisations de travail, en a renouvelé deux et en a modifié une.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret portant application de l'article 112 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et relatif à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret modifiant le décret n° 2020-1417 du 19 novembre 2020 concernant l'entrée, le séjour, l'activité professionnelle et les droits sociaux des ressortissants étrangers bénéficiaires de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur deux projets de décret (simple et en Conseil d'État) relatifs à la simplification de la procédure d'habilitation des structures d'accueil, d'inscription et d'affectation sur les postes de travail d'intérêt général.

Communications au président et membres du gouvernement

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné le rapport d'activités 2020 des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement, avec Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné le rapport d'activités 2020 du lycée Michel-Rocard relevant du titre IX du statut des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuïenon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.